

PRODUCTION.

PÊCHERIES.

Capital engagé.—D'après évaluation, le capital engagé dans les pêcheries se montait, en 1914-15, à \$24,733,162, contre \$27,464,033 en 1913-14. Là dessus, en 1914-15, une somme de \$22,331,072 était consacrée aux pêcheries maritimes et \$2,402,090 aux pêcheries à l'intérieur des terres. Une somme de \$8,348,572 en 1914-15 contre \$8,279,437 en 1913-14 représente la valeur des vaisseaux et des bateaux, tandis que \$16,384,590 en 1914-15 contre \$19,184,596 en 1913-14 représente celle des engins de pêche, des établissements de conserve et autres accessoires. Le tableau 42 indique la distribution de ce capital entre les diverses variétés de navires, de bateaux, de filets, de trappes etc., dont on se sert pour les pêcheries maritimes ou intérieures pendant l'année fiscale 1914-15.¹

Nombre de pêcheurs.—Il y avait en 1914-15, 94,513 personnes employées à l'industrie de la pêche contre 98,669 en 1913-14, soit une diminution de 4,156; 84,108 personnes pour la pêche en haute-mer et 10,405 pour les pêcheries à l'intérieur. Sur le total de 1914-15, 9,400 étaient employées sur les vaisseaux, semailles, etc., 60,554 sur les bateaux, et 24,559 dans les entrepôts frigorifiques, les établissements de conserves et autres, etc.¹

Primes aux pêcheries.—La loi de 1882 (45 Vic., c. 18), adoptée pour développer les pêcheries maritimes et encourager la construction des navires de pêche, a prévu la distribution annuelle de \$150,000 de primes parmi les propriétaires de navires de pêche et les pêcheurs des bateaux de pêche en eau profonde du Canada. Une loi de 1891 (54-55 Vic., c. 42) a porté cette somme à \$160,000. Par ordre en Conseil du 26 janvier 1915, rendu en vertu des clauses des statuts révisés de 1906, c. 46, la distribution de cette allocation de \$160,000, pour l'année 1914-15, a été faite sur les bases suivantes: \$1 par tonne enregistrée, aux propriétaires de vaisseaux, \$6.40 à chaque pêcheur de navire, \$3.65 à chaque pêcheur sur bateau, et \$1 par bateau, aux propriétaires de bateaux de pêche. Le nombre des vaisseaux ayant reçu des primes en 1914-15, a été de 955, représentant un tonnage total de 23,811, soit une augmentation de 45 vaisseaux, et de 978 tonnes, d'après les statistiques de 1913-14. Le nombre des bateaux pour lesquels on payait des primes a été de 13,261, et le nombre de pêcheurs de ces bateaux ayant reçu des primes a été de 22,828, soit une augmentation de 638 bateaux, et de 1271 hommes, sur 1913-14. Le nombre total des pêcheurs sur vaisseaux et bateaux à qui l'on a payé des primes en 1914-15, a été de 28,950, soit une augmentation de 1,714 sur l'année précédente. Le nombre des réclamations reçues en 1914-15, a été de 14,281, augmentation de 869 sur 1913-14, et le nombre de celles qui ont été payées a été de 14,216, soit 683 de plus que l'année précédente. Le total des primes de pêche payées depuis 1882 s'élève à \$5,218,445.

Le tableau 43 indique, par province, le nombre de pêcheurs qui ont reçu des primes et le montant de celles-ci, pendant chaque année fiscale, de 1911 à 1914.

¹ Pour les statistiques similaires des années précédentes, voir l'Annuaire du Canada de 1911, p. 390. Aussi pour plus de renseignements sur les pêcheries canadiennes et les méthodes employées, voir l'édition de 1914, p. 233.